

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Les embarras de l'Angleterre

Nous voici dans la troisième année de la guerre entre l'Angleterre, puissance énorme et les républiques Sud-africaines, puissances minuscules. Et l'Angleterre est encore loin du bot, en dépit des milliards dépensés.

« Notre résistance étonnera le monde », écrivait le président Krüger, au début des hostilités et, de fait, le monde est étonné d'une ténacité si opiniâtre, si inlassable.

Comment tout cela finira-t-il ? Faisons la balance.

Les bœers ont encore 27 000 hommes en armes, et le Cap et le Natal sont soulevés. Chaque Afrikander est devenu un ennemi de l'Angleterre, qu'il considérerait sans sympathie mais sans animosité, avant l'établissement des camps de concentration, cette invention révoltante du général Weiler, à Cuba.

L'Angleterre, elle, a 200.000 hommes en armes, dont la moitié sont épuisés, et les autres répartis le long des voies ferrées. Quelques colonnes seulement font la police d'immenses territoires où elles n'arrivent qu'à prendre, de temps en temps, un très petit nombre de bœers.

Le Bœer vit sur l'Anglais ; l'Anglais vit sur les ressources de la mère patrie, qui se trouve ainsi entretenir ses propres ennemis.

Aussi les impôts progressent-ils, en même temps que le commerce est paralysé. Le 3<sup>e</sup> milliard sera bientôt mangé et il faudra de nouveau frapper dur sur le contribuable, qui, généralement, n'aime pas ce jeu-là.

D'autre part, l'engouement pour la guerre diminue et on ne trouve plus de soldats à engager. Peu à peu l'opinion publique incline vers la cessation des hostilités, par l'annexion, en attendant qu'elle accepte toute autre solution.

D'où l'on peut conclure que l'Angleterre traitera avec le Transvaal et l'Orange, en reconnaissant l'indépendance de ces héroïques.

Ce sera un rude coup pour son amour propre, mais elle y parera en partie, par l'acceptation d'un arbitrage. Elle pourra dire que ce que l'arbitre a décidé n'était point dans ses vues, mais qu'elle s'incline pour donner l'exemple de la déférence.

Tel est vraisemblablement ce qui se passera dans le temps que le lord chancelier de l'Echiquier se mettra à fouiller dans la poche des contribuables. La paix sera la couverture dorée qui fera avaler la pilule et protégera le pick-pokett.

Impérialisme, nationalisme, deux termes identiques. Le Veld de l'extrême Afrique nous montre où ils mènent les nations qui se laissent guider par eux.

C. J.

## LE GÉNÉRAL PEDOYA

Nous avons rapporté les paroles républicaines prononcées par le général Pedoya, commandant du 16<sup>e</sup> corps, d'armée au moment où il prenait son commandement.

A cause de cette énergique affirmation de son loyalisme républicain et démocratique, le

général Pedoya peut s'attendre à être outragé de la plus ignoble façon par les défenseurs de l'armée.

Ceux-ci ne lui pardonneront pas de s'être déclaré à la fois ferme républicain et admirateur du général André. Dans le clan nationaliste, on doit être consterné et indigné par ce langage qui est celui d'un soldat discipliné, qui sait être en même temps un citoyen respectueux de son gouvernement. On n'a pas idée de cela !

Il faut que les fauteurs de coups d'Etat en prennent leur parti, nos généraux restent sourds à leurs excitations malsaines et fidèles à leur devoir républicain, comme ils sont attachés à leur mission patriotique.

Le général Pedoya n'est point une exception heureuse : mais son attitude nette n'est pas moins significative. Son langage viril n'a pu manquer de faire impression sur les jeunes officiers placés sous ses ordres, qui savent ce que vaut leur chef.

Ses déclarations républicaines sont d'un exemple salutaire ; elles sont un enseignement qui portera ses fruits.

Nous ne ferons pas au général Pedoya l'injure de le féliciter de sa loyauté envers le gouvernement dont il est le serviteur et envers le ministre de la guerre dont il est le collaborateur dévoué.

C'est au gouvernement lui-même que nous entendons faire remonter le mérite du choix qu'il a fait en investissant le général Pedoya du commandement du 16<sup>e</sup> corps d'armée, sur la proposition du général André. Le ministre de la guerre a été bien inspiré en soumettant cette nomination à la sanction du Président de la République, et celui-ci a fait un acte de sagesse politique en ne refusant pas sa signature au décret qui a élevé le général Pedoya au rang de commandant de corps d'armée.

## EN CHINE

### La réorganisation de l'Etat

Deux édits viennent d'être publiés. Le premier crée trois nouveaux ministères, ce qui en porte le total à dix, et abolit en même temps un grand nombre de bureaux secondaires.

Le deuxième ordonne péremptoirement aux fonctionnaires d'assurer l'exécution des réformes décrétées par les récents édits et de s'inspirer des méthodes occidentales recommandées par Liou-koung-Y et Tchong-Tchi-Tong, méthodes qui ont pour but essentiel la réorganisation de l'Etat.

L'édit déclare aux ministres qu'ils ont reçu de grandes faveurs de l'Etat et qu'ils doivent redoubler d'énergie pour faire disparaître la corruption actuelle.

Le nouveau tarif douanier entrera en vigueur le 11 novembre et non le 7, le 11 étant le commencement du mois chinois.

Les plénipotentiaires chinois ont accompli leur dernier acte officiel en envoyant à M. de Cologan, doyen du corps diplomatique, un bon de 450 millions de taëls, représentant l'indemnité.

## Au Transvaal

### Le commando de Botha

Dans le sud-est du Transvaal, la situation a subi peu de modifications depuis deux jours. Le général Louis Botha est arrivé avec le gros des Boers à la forêt de Pongola où il est demeuré pendant un jour ou deux, soit dans le but de reposer ses chevaux, soit parce qu'il n'était pas disposé à risquer le pas-

sage de la ligne des blockaus. Il a envoyé un détachement surveiller l'Elandsberg et un Schurveberg. Il paraît que le général Botha entend se ravitailler avant de quitter la forêt de Pongola.

On annonce que Hans Botha a convoqué, près de Standerton, un petit commando de 40 hommes qu'il a invités à rejoindre le général Louis Botha, lequel ne pouvait se rendre ailleurs par suite du mauvais état de ses chevaux. Le commando a quitté le voisinage le soir même. Le restant des forces du général Botha se trouvent pour la plupart réparties en petits groupes entre Vryheid et la frontière du Zouloulan.

## INFORMATIONS

### Rentrée des Chambres

Par décret du 12 octobre, le Sénat et la Chambre des députés sont convoqués en session extraordinaire pour le 22 octobre.

### Le conflit franco-turc

Les journaux publient la dépêche suivante : « Le bruit court que le parquet de Sousse, serait saisi d'une affaire grave : il s'agirait d'un officier appartenant à l'armée turque qui a été arrêté sous l'inculpation de tentative d'escroquerie.

» L'instruction aurait révélé que cet officier était venu en Tunisie avec une mission du ministre de la guerre turc, qui avait pour but de préparer un soulèvement des Arabes du Sud-Algérien au cas où une rupture des relations diplomatiques entre la France et la Turquie entraînerait une déclaration de guerre.

» Cet officier ne serait pas le seul agent que le gouvernement turc aurait chargé de semblable mission. »

### Les Revues d'Appel

Dans la première partie de leur session de 1901, un certain nombre de Conseils d'arrondissement avaient transmis au général André un vœu tendant à la suppression des revues d'appel des hommes des services auxiliaires et de l'armée territoriale.

Dans une lettre adressée au préfet de la Somme, le ministre de la guerre déclare qu'il lui est impossible de donner satisfaction au vœu dont il s'agit.

Les revues d'appel, dit en substance le général André, n'ont pas seulement pour objet de constater la présence des hommes qui y sont astreints, mais aussi et surtout, pour les hommes des services auxiliaires, de s'assurer qu'ils connaissent les obligations auxquelles ils sont soumis en cas de mobilisation.

Toutefois, afin d'éviter un déplacement trop considérable d'hommes des communes trop éloignées, des mesures vont être étudiées pour que ces hommes puissent dorénavant être dispensés de se rendre au chef-lieu de canton, et pour que la revue soit passée à la mairie des communes en question.

### L'Ascension de M. de La Vaulx

Le ballon Méditerranée est parti exactement, samedi soir, à onze heures dix. Les aéronautes ont embarqué à bord de la nacelle à dix heures cinquante, et le cri de : « Lâchez tout ! » était poussé vingt minutes après.

Le ballon est parti lentement, s'élevant à quelques mètres au-dessus du niveau de la mer. Tandis qu'il était en route, le croiseur Du-Chayla, qui se tenait prêt à appareiller l'inondait de projections lumineuses.

A cette heure encore, le Méditerranée n'a

pas atterri à Alger ; mais diverses dépêches adressées à Marseille, sont des plus rassurantes.

## CHRONIQUE LOCALE

### Assistance médicale gratuite

Dans la liste supplémentaire des médecins ayant adhéré au service de l'Assistance médicale nous relevons le nom de M. Belly, médecin à Martel.

### LES LOIS SUR LE TRAVAIL

(Suite)

AGE D'ADMISSION DES ENFANTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

Les enfants ne peuvent être employés par les patrons, ni être admis dans les usines, manufactures, mines, minières et carrières, chantiers, ateliers et leurs dépendances, avant l'âge de 13 ans révolus. Il n'y a d'exception que pour les enfants munis du *certificat d'études primaires institué par la loi du 28 mars 1822* ; ceux-ci peuvent être employés à partir de l'âge de 12 ans, à la condition que leur emploi ne puisse avoir aucune influence funeste sur leur développement physique. A cet effet, ils doivent produire un *certificat d'aptitude physique*, délivré, à titre gratuit, soit par l'un des médecins-inspecteurs des écoles, soit par l'un des médecins chargés de la surveillance des enfants du premier âge, soit par un médecin chargé d'un service public et désigné à cet effet par le préfet. Ce certificat doit contenir les nom et prénoms du médecin certifiant avec la mention de la qualité qui lui donne le droit de délivrer le certificat (service public ou désignation du préfet), les nom, prénoms, âge et domicile de l'enfant, enfin l'affirmation que l'enfant peut être employé à un travail industriel et la désignation des travaux auxquels il peut être occupé.

Les inspecteurs du travail peuvent, d'ailleurs, requérir un examen médical de tous les enfants au-dessous de 16 ans, déjà admis dans lesdits établissements, à l'effet de constater si le travail dont ils sont chargés excède leurs forces ; sur l'avis conforme du médecin, ils peuvent, dans ce cas, exiger soit le renvoi de l'enfant de l'établissement, soit son emploi à une occupation moins pénible. L'examen médical est contradictoire, si les parents le réclament.

Telles sont, quelque peu développées, les dispositions légales relatives à l'âge d'admission des enfants dans les établissements industriels ; nous verrons prochainement pourquoi elles ne sont pas toujours appliquées.

Ajoutons, en terminant, qu'aucun âge n'est fixé pour l'admission des enfants dans les établissements de bienfaisance ; mais jusqu'à l'âge de 13 ans, ils ne peuvent être occupés à un travail manuel que pendant trois heures par jour. Il faut d'ailleurs, pour que ce travail soit permis, qu'il ait le caractère d'enseignement professionnel et que, d'autre part, l'instruction primaire soit donnée aux enfants qui y sont occupés.

T. DÉMINES.

### Propriétaires viticulteurs

Le Syndicat agricole et viticole de Luzech a décidé d'établir un Marché-Foire annuel aux Vins.

Cette année, il aura lieu à Luzech, le Dimanche 20 Octobre, à 1 heure 1/2, et les années suivantes, le dernier Mardi du mois d'Octobre.

Les marchands de vins et aubergistes y seront d'autant plus nombreux, cette année, que M. Laporte, trésorier, au nom du Syndicat, a écrit, à Paris et dans les départements limitrophes, à quatre ou cinq mille d'entre eux, dont plusieurs ont déjà promis de venir.

Vous êtes donc invités, dans l'intérêt général et le vôtre en particulier, à vous y rendre en très grand nombre.

Le Président, Le Secrétaire,  
J. MARTIN. E. BOULOUMIÉ.

CAHORS

Armée

M. le général de brigade Marcot, ancien colonel du 7<sup>e</sup> de ligne, est nommé au commandement de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.

Au 7<sup>e</sup>

M. le lieutenant-colonel Van den Vaero, est nommé colonel du 20<sup>e</sup> de ligne.

M. Poymiro, chef de bataillon au 83<sup>e</sup> d'infanterie, est nommé lieutenant-colonel au 7<sup>e</sup> d'infanterie.

M. Bernard, lieutenant au 7<sup>e</sup> est nommé capitaine au 80<sup>e</sup> d'infanterie.

M. Musso, lieutenant au 7<sup>e</sup> est nommé capitaine au 17<sup>e</sup> d'infanterie.

M. Bonhomme, lieutenant au 14<sup>e</sup> de ligne, est nommé capitaine au 7<sup>e</sup>.

M. Courtot de Cessy, capitaine au 63<sup>e</sup> d'infanterie, passe au 7<sup>e</sup> et est maintenu à la direction d'infanterie.

Sous-Intendance

M. Goudal, sous-intendant de 3<sup>e</sup> classe à Cahors, est promu à la 2<sup>e</sup> classe de son grade, et est maintenu, provisoirement à Cahors.

Gendarmerie

M. Rossi, capitaine de gendarmerie à Lectoure, est nommé à Cahors, en remplacement de M. Rodrigues retraité.

Ponts et chaussées

Par arrêté préfectoral en date du 14 octobre, M. Erignoux, conducteur des ponts et chaussées, actuellement chargé de la subdivision de Livernon est chargé de la subdivision cantonale de Figeac (Ouest), en remplacement de M. Bos, appelé à Souillac.

Compatriote

Notre compatriote, M. Lafeuille, médecin aide-major de 1<sup>e</sup> classe, rapatrié du corps expéditionnaire de Chine, est promu (au choix) au grade de médecin-major de 2<sup>e</sup> classe, et désigné pour le 26<sup>e</sup> d'artillerie.

Nos félicitations.

Conseil de Préfecture

Le Conseil de préfecture se réunira le 26 octobre courant à 10 heures du matin.

Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira extraordinairement et d'urgence le mardi 15 octobre courant à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour :

Pensions d'aliénés à Leymè ;  
Frais de casernement ;  
Collège de filles, demande de création d'emploi ;  
Demandes de bourses au Lycée de Cahors ;  
Communications diverses ;  
Rapports des commissions ;

CORRESPONDANCE

Nous recevons à propos des cours de dessin de la mairie la lettre suivante avec prière instante d'insérer.

Nous ne nous y refusons pas ; mais comme cette lettre nous semble traiter d'une question tout à fait particulière et peut être très peu importante pour le but même de l'œuvre de l'éducation populaire, nous tenons à déclarer que c'est à titre seul de document que nous la publions, laissant au maire et à la municipalité le soin de prendre la décision qui leur paraîtra la meilleure.

L. R.

Monsieur le Maire,

Vous avez à nommer dans quelques jours un Directeur de l'Ecole Municipale de Dessin en remplacement du regretté M. Calmon.

Les candidats sont paraît-il nombreux, la plupart se préoccupant surtout de la place à prendre et non de la mission sociale à remplir. Car c'est bien une mission sociale de premier ordre que celle qui a pour but d'enseigner à ceux qui sont presque tous de futurs ouvriers, les éléments du métier devant assurer leur existence. Ne vous y trompez pas, Monsieur le Maire, c'est bien là le but élevé auquel doit tendre notre école municipale.

A-t-il été atteint jusqu'ici ? Nous posons la question, il serait très intéressant de la résoudre, et de savoir si les sacrifices pécuniaires faits par la ville ont été en rapport avec les résultats acquis.

Eh bien, Monsieur le Maire, permettez-nous de vous dire au moment où vous allez infuser un sang nouveau dans cette école, il serait bon de sortir un peu des sentiers battus depuis si longtemps, qu'on pourrait essayer dans l'intérêt de ces ouvriers qui vous sont chers, d'un autre système, qu'on pourrait donner une direction un peu plus professionnelle à cette école, et que les dessins dits d'imitation et la copie inintelligente de dessins graphiques pourraient devenir un accessoire mais non un but unique.

Nous n'avons pas la prétention de former des artistes. Que si c'était là le but poursuivi, nous serions bien obligés de reconnaître avec amertume, sans rechercher les causes, ce qui nous entraînerait au delà du cadre que nous nous sommes tracés dans cette lettre, qu'il n'a hélas pas été atteint.

Mais soyez sans inquiétude, si quelque vocation artistique se manifestait, elle trouverait toujours le moyen de se faire jour.

Comme conclusion, ne pensez-vous pas Monsieur le Maire, qu'il serait peut-être bon de diriger notre Ecole dans le sens professionnel que j'indiquais plus haut. Des écoles professionnelles existent partout, partout elles donnent les meilleurs résultats. A des futurs ouvriers donnez pour professeur toute une direction intelligente et renouvratrice, des ouvriers, les bonnes volontés ne manqueront pas. Vous trouverez dans la classe laborieuse les éléments

nécessaires, et ces braves gens seront heureux et fiers, pour une modeste rétribution de faire profiter leurs jeunes camarades des connaissances pratiques qu'ils ont acquises.

La question est posée, nous n'avons pas la prétention de la résoudre dans une lettre, et il vous est difficile de la trancher vous-même mais elle peut être étudiée, en faisant appel aux dévouements qui nous en sommes sûrs ne seront pas marchandés pour une œuvre qui peut et doit être féconde.

Banquet des Mobiles du Lot

Nous rappelons que c'est le 27 octobre qu'aura lieu le banquet des Mobiles de l'arrondissement de Cahors.

On s'inscrit jusqu'au 20 octobre chez M. Elie Rivière liquoriste à Cahors.

Chambre des huissiers

Les huissiers de l'arrondissement de Cahors se sont réunis dimanche dernier au palais de justice et ont composé leur chambre pour l'année judiciaire 1901-1902, comme suit :

Syndic, M. Daynard, huissier à Labenque ; secrétaire, Lavielle huissier à Castelnau-Montriat ; trésorier, M. Serres, huissier à Cahors ; membres de la Chambre MM. Olié, huissier à Limogne et Luc, huissier, à Montcuq.

Accès de folie

Ce matin, sur la route de Labéraudie à Flaunac, les laitières rencontrèrent un individu qui, dans un costume des plus primitifs se livrait à des excentricités.

Ce malheureux détraqué est un nommé Th., de Pradines, qui est sujet de temps à autre à de tels accès.

Foire du 12 octobre

La foire du 12 a été peu importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées étaient les suivants :

Bœufs gras, de 28 à 32 fr. les 50 kilos ; montons gras, de 70 à 75 c. le kilo ; blé, 15 fr. 25 l'hectolitre ; maïs, 12 fr. l'hectolitre ; pommes de terre, 3 fr. 50 à 4 fr. les 80 litres ; volailles grasses, 6 fr. 70 c. le demi-kilo ; poulets, de 3 à 4 fr. la paire ; canards, 55 c. le demi-kilo ; lapins, 45 c. le demi-kilo ; dindes, 50 c. le demi-kilo.

Il n'y a pas eu ni vol ni accident.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 15 octobre 1901

Naissance

Gernolles René-Jean-Henri, rue Jean XXII.

Publications de mariage

Augey Antoine, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne et

Ducos Inès, sans profession.

Ruamps Joseph, camionneur et Lacombé

Jeanne, sans profession.

Chanut Marie-Joseph, employé au chemin

de fer et Réal Bernarde-Sara, robeuse.

Charles Louis, monteur au chemin de fer

et Estrade, Anne, sans profession

Décès

Regourd Jeanne, Vve Delmas, 84 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

SAINT-CERNIN. — Incendie. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure du matin, le sieur David propriétaire au lieu dit la Rivière, commune de Saint-Cernin, aperçut une vive lueur du côté de l'habitation du sieur Louis Rongiès, propriétaire au lieu dit Pech-Delluc, de la même commune.

Le sieur David se transporta immédiatement sur les lieux du sinistre, mais en arrivant il constata que la grange, couverte de chaume, appartenant au sieur Rongiès avait été la proie des flammes.

Les deux bœufs qui se trouvaient dans cette grange, ont péri. On ignore les causes de ce sinistre.

Le propriétaire n'était pas assuré.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Accident. — Dimanche, vers deux heures de l'après-midi, le jeune A..., surnommé le Vendéen, ouvrier peintre en bâtiments, en ce moment embauché à Gramat, a été victime d'un terrible accident qui, heureusement n'aura pas de suites graves. Le break de M. Colrat, de Bâduer, attelé de deux chevaux, descendait le quai Colomb, et le jeune homme suivait derrière en bicyclette. Au moment où le véhicule allait contourner pour se diriger vers l'Étang, le bicycliste voulut prendre le devant, mais sa bécane heurta violemment contre l'arbre.

Bicycliste et machine furent précipités sous la voiture. Les roues passèrent sur le corps du jeune peintre qui, doué d'une énergie peu commune, se releva sans le secours de personne, et alla se faire soigner à la pharmacie voisine. Les blessures profondes qu'il a reçues à la tête et au visage présentent une certaine gravité.

— Pétition des éleveurs du Lot. — M. le ministre de la guerre vient d'adresser la lettre suivante à M. Vival député du Lot :

« Monsieur le député

» Conjointement avec MM. les sénateurs du département du Lot, vous m'avez transmis, en l'appuyant, le 20 août dernier une pétition des éleveurs des causses du Lot, demandant une augmentation de la commande en chevaux de légèreté du dépôt de remonte d'Aurillac. J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été pris bonne note des desiderata exprimés par les signataires de cette pétition. Le service des remontes s'efforcera d'y donner satisfaction dans la mesure du possible. Mais il convient de remarquer que la production du cheval de cavalerie de légèreté est en progrès dans tous les départements du Sud-Ouest, et que les achats sont limités par le budget, de sorte que les commandants de dépôts, en cherchant dans leur région les meilleurs chevaux, en laissent forcément un certain nombre qui sont sur la limite.

« Je vous serai obligé, Monsieur le Député, de vouloir bien communiquer la présente réponse à MM. les sénateurs du Lot qui,

qui déconcertait même ses juges. il se retourna vers Châteauroy et dit à celui-ci plutôt qu'au président.

— Seulement ceci : qu'un tyran, un menteur, un calomniateur ne devrait pas s'étonner de ce qu'un homme aime mieux mourir que de se soumettre aux insultes. Mais je n'ignore pas que cela ne saurait excuser ma conduite de militaire, et je ne voudrais nullement dire des mots qui, bien que vrais, pourraient créer un précédent dangereux pour la discipline.

C'est tout ce qu'il répondit. Ni son défenseur, ni ses accusateurs ne purent lui arracher une syllabe de plus.

Dans toute la séance du Conseil, son regard et son attitude restaient les mêmes. Une tristesse résignée s'exprimait dans ses yeux, tandis que ses manières très courtoises, mais résolues, annonçaient la fermeté inébranlable d'un homme qui n'avait rien à reprocher à son passé.

Au demeurant, ceux qui l'observaient plus attentivement reconnurent bien que pendant les heures si fatigantes de l'interrogatoire ses pensées étaient bien loin, et qu'il lui fallait un effort sur lui-même pour se rappeler la terrible actualité où sa vie était en jeu.

Comme on l'avait prévu, dès le premier moment, le conseil prononça contre lui la sentence de mort.

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXIV

LA VENGEANCE DE CIGARETTE

Le prisonnier était sous le coup de l'accusation la plus grave qui puisse être portée contre un soldat, et, cependant, comme tous les regards se tournaient vers l'inculpé, entouré des hommes de garde ! On oubliait son crime, pour ne se rappeler que Zaralla.

Devant le conseil, Cecil se renferma dans un mutisme absolu. Dès la lecture de l'acte d'accusation, il avait pu voir que son chef n'oserait y mêler le nom pur et fier auquel il avait insulté. Cela le débarrassa de sa plus vive inquiétude. Quant au reste, il s'était résigné.

Aucun cas ne pouvait être plus clair, plus simple, plus désespéré. Les hommes de la route témoignèrent de la violence de l'agression. La sentinelle déclara avoir entendu le refus de répondre ; un moment après, elle avait vu l'attaque et les voies de fait. L'accusateur établit simplement que, ayant rencontré son brigadier hors des limites du camp de la cavalerie, il lui avait demandé d'où il venait,

pourquoi il se trouvait là et comment, sur sa demande d'une réponse, il avait été assailli de la façon que l'on savait, avec une violence telle qu'il ne devait la vie qu'à l'intervention de la ronde. Interrogé sur les motifs qu'il attribuait à cet acte de mutinerie, il répondit que son brigadier avait toujours excité les mauvais instincts et l'esprit de rébellion parmi les hommes de son escadron et que, à son avis, ce jour-là, il l'avait soupçonné, lui, d'avoir empêché qu'il reçut la croix.

Cette déposition ne fut pas contredite par le prisonnier, lequel, aux questions pressantes de son défenseur, se borna à répondre que les choses s'étaient bien passées ainsi qu'on le disait, et qu'il refusait de faire connaître les raisons qui avaient inspiré sa conduite.

Questionné une fois de plus, par le président, au sujet de son pays et de son passé, il refusa brièvement de donner aucune explication.

Lorsqu'on lui demanda si les noms sous lesquels il s'était enrôlé étaient bien les siens, il répondit que c'était de ses deux prénoms qu'il s'était servi en entrant dans l'armée.

Il lui fut demandé ensuite s'il reconnaissait comme fondée l'accusation d'avoir semé l'agitation séditieuse dans les rangs.

Il répondit que cela était si peu vrai, qu'en maintes circonstances le maintien de l'ordre n'avait dépendu que de lui, et que par la seule influence de son exemple, il avait continuellement amené les hommes à se soumettre à la discipline.

Lorsqu'on l'interrogea sur la cause du lan-

gage dont il avait usé envers son supérieur, il dit simplement que ce langage, en tant qu'employé par un soldat vis-à-vis de son colonel, mériterait le blâme le plus sévère ; mais qu'il était justifié par les circonstances, alors qu'il parlait d'homme à homme.

Il ajouta qu'il savait, du reste, que ce ne pouvait être une raison valable devant la loi martiale ni compatible avec la sûreté du service. Il repoussa le reproche de s'être plaint de la sévérité de son chef ; personne ne l'avait jamais entendu dire une syllabe pouvant être une raison valable devant la loi martiale ni compatible avec la sûreté du service. Il repoussa le reproche de s'être plaint de la sévérité de son chef ; personne ne l'avait jamais entendu dire une syllabe pouvant être interprétée en ce sens ; et cependant il fit observer que tout le régiment avait pu constater l'inimitié personnelle et la persécution dont son colonel l'avait poursuivi depuis qu'il était sous ses ordres.

Pressé de dire par quels motifs il s'expliquait cette animosité, il raconta clairement et en quelques mots l'incident de l'enlèvement et de la délivrance de la fiancée de l'émir. Ce fut tout ce qu'on put obtenir de lui. Encore ces déclarations ne furent-elles faites que par déférence pour le conseil, et à cause de sa répugnance à donner, même à cette extrémité, un mauvais exemple aux hommes avec lesquels il avait servi si longtemps.

Invité, à la fin, à exposer ce qu'il pourrait alléguer comme circonstances atténuantes, il réfléchit un moment ; puis, avec un regard

avec vous, ont apostillé la pétition dont il s'agit.  
Agréez, Monsieur le Député, les assurances de ma haute considération.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Enquête à faire.** — Sous ce titre, nous avons publié récemment un entrefilet relatif à un certain instituteur d'une commune de l'arrondissement de Gourdon qui ferait élever ses enfants dans les établissements congréganistes.

Il paraît que nous avons commis une inexactitude : pour être vrai, il faut que nous mettions au passé ce que nous avons fait au présent, et dire que ce monsieur a fait élever ses garçons à Montfaucon, sa fille chez les sœurs.

Dans tous les cas, l'attitude de cet éducateur laïque reste toujours répréhensible.... C'est pour cela sans doute, qu'il a eu les honneurs du *Bulletin Pédagogique* ?

Mais il y a mieux. On nous affirme que non content d'avoir confié ses enfants aux bons pères et aux bonnes sœurs, ce monsieur confiait encore ses deux petites filles aux adversaires de l'enseignement laïque, mais qu'à la suite de notre entrefilet il les aurait retirées du couvent.

Ce monsieur, évidemment, sent combien son attitude est coupable et mérite d'être réprimée.

Il voudrait aujourd'hui donner le change, c'est trop tard.

Lorsque, comme lui, on a pour l'enseignement laïque le mépris qu'il a toujours manifesté, lorsque, comme lui, on a vilipendé les démocrates, souhaité la chute, la ruine de tous les républicains, et écrit que le temps venait où lentement mais sûrement on parviendrait à se débarrasser de tous les radicaux, il est des sanctions qu'aucune puissance ne saurait faire dévier.

On a beau avoir l'échine souple, il faudra bien que satisfaction soit donnée aux républicains de l'arrondissement de Gourdon, et à cette œuvre de salubrité nous convions tous nos amis.

La Réd.

**Conférence.** — On nous écrit :

Dimanche, treize octobre, ainsi que nous l'avions annoncé, M. Malvy fils, docteur en droit, conseiller général du canton de Vayrac, a fait, dans une des salles de la mairie de Gourdon, une conférence sur : *Le parti radical et la réforme fiscale.*

De nombreux gourdonnais et propriétaires des environs s'étaient rendus à l'appel du conférencier.

M. Malvy fils, dont la voix chaude et vibrante force l'attention, a développé, avec talent, le sujet qu'il avait choisi. Savamment étudiée, très riche en documents précieux, d'une argumentation très serrée, cette conférence ne pouvait produire sur le public qu'une excellente impression ; aussi, nombreux ont été les applaudissements, qui, à différentes reprises, sont venus interrompre l'orateur et lui porter les témoignages de sympathie de son auditoire.

Nous sommes heureux de féliciter M. Malvy du succès qu'il a obtenu à Gourdon.

R.

**SALVIAC. — Election au Conseil général.**

— La réaction, à la suite de la mort du regretté D<sup>r</sup> Daffas, conseiller général du canton de Salviac, avait pensé reprendre le terrain perdu, et replanter sur ce canton le drapeau fleurdelisé ; mais elle avait compté sans la marche en avant, sans le progrès incessant au sein de nos populations des campagnes, des idées républicaines qui font du plus humble travailleur un homme libre et fier.

Aussi, dimanche 13 octobre, sur l'appel que les membres républicains de la municipalité de Salviac avaient adressé aux maires et conseillers municipaux républicains du canton, pour la formation d'un congrès, en vue du choix d'un candidat au Conseil général, en remplacement du D<sup>r</sup> Daffas, 70 républicains se sont réunis dans la salle de la mairie.

Sous la présidence d'honneur de M. Sourdes, maire de Lavercantière, sous la présidence effective de M. Costes, maire de Salviac, le Congrès à l'unanimité a décidé de présenter M. Jean Daffas propriétaire à Salviac, aux suffrages des électeurs.

M. Jean Daffas présent au Congrès, a prononcé alors, d'une voix ferme et puissante,

avec une chaleur communicative, la fière harangue républicaine, véritable profession de foi, que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

Messieurs,

Le 29 septembre nous avons remporté dans la commune de Salviac une éclatante victoire. Le parti républicain avait perdu son chef, le regretté docteur Daffas, maire et conseiller général, dans lequel il avait mis toute sa confiance, toutes ses espérances pour l'avenir.

Ce chef, dont je n'ai pas à renouveler et à faire moi-même l'éloge, avait formé un parti qui ne pouvait périr. Aussi la commune de Salviac, appelée à élire un conseiller municipal, malgré les manœuvres de nos adversaires a tenu à rendre hommage à la mémoire de celui qui fut son soutien, en continuant à suivre la voie qu'il lui avait si hardiment tracée.

Tous, ici présents, quand on vous parlera de désunion dans le parti républicain, vous vous rappellerez que le jeune Caminade notre candidat a eu 340 voix contre 190 accordées à M. Iragne conseiller municipal pendant 29 ans, candidat de la réaction.

Cette victoire, suite de nos triomphes aux élections de 1892 — 1898 — 1901 est encore le prélude de bien d'autres. Elle est de bon augure pour nos luttes futures.

Appelés à élire un conseiller général, les électeurs du canton, toujours disciplinés, toujours logiques avec eux-mêmes ne se déjugeront pas ; comme ceux de la commune de Salviac ils montreront leur attachement à la cause républicaine, ils voudront la faire triompher à leur tour.

C'est en vue de cette nouvelle élection, dans le but de désigner un candidat que vous vous trouvez réunis ici.

Désigné, recommandé à vos suffrages par la municipalité de Salviac, je la remercie avec émotion de cette marque de confiance et de sympathie. En son nom et au mien j'adresse aussi mes remerciements à vous tous, maires, adjoints, conseillers municipaux qui avez bien voulu répondre à notre appel.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi de profiter de cette réunion pour vous exposer, en quelques mots les sentiments auxquels j'ai obéi, en acceptant la candidature qui m'a été offerte.

Je n'ai pas besoin de vous dire que de bonne heure, j'ai appris dans ma famille à aimer et à défendre les institutions républicaines. Vous avez assisté aux luttes incessantes que mon père et mon oncle ont soutenues dans le canton, je suis sûr de puiser dans leur souvenir le courage nécessaire pour combattre sans défaillance et assurer le triomphe de notre parti.

Quant aux intérêts du canton, je crois pouvoir compter pour les défendre sur le dévouement de M. Cocula notre sénateur et sur le concours de M. Pauliac sénateur, président du conseil général.

Je termine en vous disant que vous pouvez être assurés de mon entier dévouement. Je n'ignore aucun de vos besoins. Né au milieu de vous, je n'ai jamais cessé de vous fréquenter et j'aurai à cœur d'appuyer et de défendre vos revendications si légitimes.

Ces paroles vibrantes de foi républicaine ont été saluées par les applaudissements enthousiastes des conseillers municipaux.

Nous adressons nos félicitations sincères au futur conseiller général de Salviac, aux électeurs qui, confiants en lui, en son dévouement si connu à la grande cause républicaine, ont décidé d'appuyer sa candidature.

Le 27 octobre sera un nouveau triomphe pour le parti républicain et nous serons heureux de saluer en M. Jean Daffas le fidèle continuateur de l'œuvre anti-réactionnaire commencée à Salviac par le regretté D<sup>r</sup> Daffas.

**VAYRAC. — Banquet démocratique.**

Dimanche 20 courant, aura lieu à Vayrac un grand banquet démocratique offert à MM. Cocula, sénateur du Lot, et Malvy fils, conseiller général du canton de Vayrac.

A cette fête démocratique assisteront la plupart des notabilités politiques du département.

**VILLACABRAS**

La meilleure des Eaux Purgatives Naturelles

**Chez nos voisins**

**SALVAGNAC (Aveyron). — Meurtrier de sa femme.**

— Rémi Vialette, du hameau de Tarabel, commune de Salvagnac près Cajarc, vient de tuer sa femme d'un coup de fusil tiré à deux mètres, presque à bout portant. L'artère carotide a été tranchée ; la mort a été instantanée. La victime, séparée de son mari, s'était retirée chez sa mère, au hameau de Farguerettes. Son mari voulait l'obliger à réintégrer le domicile conjugal. Elle laisse deux jumeaux âgés d'un an à peine. Le parquet s'est transporté sur les lieux.

**BULLETIN FINANCIER**

Le marché de nos entes et des chemins de fer français a été aujourd'hui très mouvementé, les ventes du comptant se sont accentuées et bien qu'en clôture les cours se soient un peu relevés, la moins value d'une séance à l'autre est tout de même fort sensible.

Le 3 0/0 qui était samedi à 100,85 dernier cours reste à 100,52 après 100,42 au plus bas ; on a coté 130 au comptant.

Le 3 1/2 0/0 recule à 101,77 et l'amortissable à 99,50.

Les Sociétés de Crédit sont sans changement notable avec tendance plutôt ferme.

Le Crédit Foncier est à 675 ; le Comptoir National d'Escompte à 564 ; le Crédit Lyonnais à 980 et la Société Générale à 686.

Les chemins restent offerts ; le Lyon à 1.610 ; le Nord à 2.000 et l'Orléans à 1.615.

Le Suez à 3.696 n'a pas varié.

L'Italien clôture à 99,37 ; l'Extérieure à 70 fr. ; le Portugais à 56,02 ; le Russe 3 0/0 1891 à 82,45.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée s'inscrit à 66,70.

Le Turc D revient à 23,80 et la banque Ottomane à 522.

**A LOUER**

A CAHORS

**GRANDE MAISON**

(Pièces vastes et bien distribuées)

**AVEC JARDIN**

**PRIX MODÉRÉ**

S'adresser au bureau du journal.

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
13 Dim.	+ 16	+ 11	762	Beau
14 Lundi	+ 17	+ 9	760	Beau
15 Mardi	+ 12	+ 12	753.1	Couvert

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable — Mauvais  
D<sup>r</sup> HERBEAU.

**MARCHÉS**

**La Villette**

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX
			EXTRÊMES
Bœufs.	2069	1982	0.94 à 1.60
Vaches.	617	582	0.84 à 1.56
Taureaux.	196	186	0.84 à 1.26
Veaux.	1504	1384	1.15 à 2.00
Moutons.	17368	16000	1.38 à 2.04
Porcs.	5068	5068	0.96 à 1.34

**Bordeaux**

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX
			EXTRÊMES
Bœufs.	136	131	65 à 80
Vaches.	32	26	50 à 70
Moutons.	780	813	75 à 90
Porcs.	1329	1321	50 à 58

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et de l'Ouest, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, délivre des billets d'aller et retour comportant des réductions de prix de 20 à 25 % au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans, pour toute gare ou halte (grandes lignes seulement) du réseau de l'Ouest et inversement.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux relations Orléans-Ouest effectuées *via* Paris ou par les chemins de fer de Ceinture. Elles ne sont pas applicables sont plus aux haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre restreint de stations de ces réseaux.

**L'ENFANT POUVAIT EN MOURIR**

si la mère avait employé des remèdes bon marché.



MARIUS SANCÉREAU

S'il y a quelque doute en l'esprit du lecteur quant à l'efficacité de l'Emulsion Scott comme agent réparateur, nous pensons que la lettre suivante aidera à dissiper ce doute.

La Flèche, 24 juillet 1899.

Messieurs. Depuis sa naissance mon petit garçon, actuellement âgé de 32 mois, était constamment malade. Les médecins consultés le déclarèrent scrofuleux au dernier point et nous firent prévoir que nous aurions les plus grandes difficultés à l'élever. Nous ne parvenions à lui faire absorber qu'une quantité dérisoire de lait chaque jour. Son corps, qui restait maigre à faire peur, était en outre couvert de boutons qui le faisaient horriblement souffrir, et le pauvre enfant faisait peine à voir. Son état de faiblesse était tel que nous nous attendions tous les jours à un dénouement fatal.

C'est à ce moment que l'Emulsion Scott fut ordonnée.

Après quelques jours de traitement, l'enfant était déjà beaucoup plus vig. De plus, lui qui auparavant refusait les aliments, demandait à manger, lui qui ne dormait pas et nous faisait passer des nuits blanches, jouissait maintenant d'un sommeil réparateur.

Les boutons qui lui causaient de si intolérables souffrances disparurent aussi peu à peu ; en un mot, Messieurs, c'est une transformation complète.

Mon fils est aujourd'hui bien portant, aussi fort que s'il n'avait jamais été malade et il est l'étonnement de tous ceux qui ont été à même de constater le triste état dans lequel il se trouvait.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mon éternelle reconnaissance. Sancereau, 30, rue des Engrais.

Quelle bonne chance en vérité avait eue Mme Sancereau de ne pas se laisser persuader d'acheter quelque remède bon marché pour son enfant. Eût-elle accepté une préparation quelconque d'huile de foie de morue, elle aurait été fort désappointée de son inefficacité ; l'enfant même pouvait en mourir, songez alors au désespoir de la mère ! Mais celle-ci donna au bébé de la véritable Emulsion Scott et le résultat, heureux comme toujours, chaque fois qu'on emploie cette délicieuse préparation, ce résultat ne se fit pas attendre : l'enfant était sauvé.

L'Emulsion Scott c'est, sous une forme particulière, de l'huile de foie de morue mélangée d'hypophosphites de chaux et de soude, et de glycérine. Vous ne rencontrerez, dans aucun autre médicament une aussi efficace combinaison ; et si, comme nous le supposons, vous désirez un remède qui vous soulage réellement, vous ferez bien d'acheter la véritable Emulsion Scott. Vous la reconnaîtrez à notre marque de fabrique. Aucun autre remède ne lui ressemble, aucun n'est si efficace pour triompher de la maladie. Vous pouvez essayer toutes les préparations inférieures si tel est votre bon plaisir ; mais quand vous aurez une seule fois essayé l'Emulsion Scott, les bienfaits obtenus vous convaincront de sa supériorité.



**A NOS ABONNÉS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (AU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901)

De Paris à Toulouse

	17		5 (1)		23 (3)		35		1125	
	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	DIRECT.	DIRECT.	DIRECT.	OMNIBUS.	OMNIBUS.
	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> classe.	1 <sup>re</sup> classe.	1 <sup>re</sup> classe.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.
PARIS.....	départ.. 3 10s.	10 10m.	8 58s.	11 14s.	—	—	—	—	—	—
LIMOGES.....	départ.. 3 34	4 38	3 16m.	9 2	—	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée. 6 36	6 34m.	4 57	12 32m.	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	départ.. 6 45	7 1	5 5	—	—	—	—	—	7 11s.	—
SOUILLAC.....	arrivée. 7 20	7 39	5 41	1 59	—	—	—	—	7 49	—
CAZOULÈS.....	départ.. 7 40	7 40	5 44	2 3	—	—	—	—	8 10	—
Lamothe-Fénelon.....	arrivée. 7 45	—	—	2 10	—	—	—	—	8 18	—
Nozac.....	départ.. 7 52	—	—	2 11	—	—	—	—	8 25	—
GOURDON.....	arrivée. 7 53	—	—	2 26	—	—	—	—	8 27	—
Saint-Clair.....	départ.. 8 9	—	—	2 37	—	—	—	—	8 42	—
Dégagnac.....	arrivée. 8 19	—	—	2 50	—	—	—	—	8 53	—
Thédirac-Peyrilles.....	départ.. 8 31	8 8	6 9	3 »	—	—	—	—	9 6	—
Saint-Denis-Catus.....	arrivée. 8 40	—	—	3 12	—	—	—	—	9 16	—
Espère.....	départ.. 8 51	—	—	3 24	—	—	—	—	9 23	—
CAHORS.....	arrivée. 9 2	—	—	3 35	—	—	—	—	9 40	—
Sept-Ponts.....	départ.. 9 13	—	—	3 45	—	—	—	—	9 51	—
Cieurac.....	arrivée. 9 22	—	—	3 56	—	—	—	—	10 1	—
Lalbenque.....	départ.. 9 32	8 47	6 45	4 5	—	—	—	—	10 12	—
Caussade.....	arrivée. 9 41	8 54	6 54	4 16	—	—	—	—	7 30	—
MONTAUBAN.....	départ.. 9 51	—	—	4 32	—	—	—	—	7 59	—
TOULOUSE.....	arrivée. 10 5	—	—	4 40	—	—	—	—	8 8	—
		10 12	—	4 40	—	—	—	—	8 8	—
		10 45	9 36	5 15	—	—	—	—	8 45	—
		11 19	10 1	5 55	—	—	—	—	9 27	—
		12 13s.	0 49s.	8 45	—	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		1126		1136		40	
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS											
	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> classe.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.
TOULOUSE d.	1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Caussade.....	—	4 1	5 12	8 11	9 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lalbenque.....	—	—	5 53	8 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieurac.....	—	—	6 2	9 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	—	—	6 14	9 13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS.....	arr. 2 45	4 38	6 22	9 21	10 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espère.....	dép. 2 49	4 48	6 40	10 36	5 57 m	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
St-Denis-Catus.....	—	—	6 53	—	6 11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.....	—	—	7 7	—	6 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac.....	—	—	7 21	—	6 41	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair.....	—	—	7 30	—	6 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON.....	—	5 30	7 55	—	6 59	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nozac.....	—	—	8 4	—	7 17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.....	—	—	8 13	—	7 26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	a. —	—	8 25	—	7 36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOUILLAC.....	a. 3 47	5 51	8 34	—	7 48	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	d. 3 48	5 55	8 39	—	7 49	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE.....	a. 4 24	6 31	9 44	—	8 37	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS.....	d. 4 28	7 »	—	—	8 37	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	arrivée. 12 5 m	4 21 m.	—	—	9 11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(a et d) 2<sup>e</sup> classe, pour 200 kilomètres minimum; 3<sup>e</sup> classe pour 300 kilomètres.  
 (s et d) 2<sup>e</sup> classe, pour 300 kilomètres minimum; 3<sup>e</sup> classe, pour 400 kilomètres.  
 (\*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foires à Montauban.

De Cahors à Libos

	Omnibus.	Mixte (3 <sup>e</sup> cl.)	Poste.	Omnibus.
CAHORS.....	6 5	7 50	42 49	6 30
Mercuès.....	6 40	8 12	1 37	6 44
Arrêt Douelle.....	6 23	—	—	6 48
Parnac.....	6 30	8 50	1 44	6 55
Luzach.....	6 36	8 55	1 20	7 2
Castelfranc.....	6 49	9 20	1 32	7 15
Arrêt Prayssac.....	6 52	—	1 35	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 4	9 42	1 43	7 28
Duravel.....	7 8	9 55	1 50	7 35
Sotrac-Touzac.....	7 16	10 7	1 58	7 43
Fumel.....	7 25	10 22	2 7	7 53
LIBOS.....	7 31	10 39	2 13	7 59
PARIS.....	11 33 s.	—	4 21	8 39 m

De Libos à Cahors

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS.....	7 50 s.	10 59	7 8 m.
LIBOS.....	7 6	3 8	8 55
Fumel.....	8 6	3 17	9 9
Sotrac-Touzac.....	8 16	3 23	9 15
Duravel.....	8 25	3 40	9 25
Puy-l'Évêque.....	8 30	3 47	9 39
Arrêt Prayssac.....	8 37	3 51	9 46
Castelfranc.....	8 45	3 59	9 51
Luzach.....	8 54	4 9	10 1
Parnac.....	9 5	4 17	10 9
Arrêt Douelle.....	9 8	4 22	10 14
Mercuès.....	9 13	4 27	10 19
CAHORS.....	9 25	4 39	10 31

De Cahors à Capdenac

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS.....	7 25	1 27	6 27
Capessut, halte.....	7 33	1 36	6 36
Arcambal.....	7 43	1 47	6 46
Vers.....	7 52	1 55	6 54
Saint-Géry.....	8 1	2 4	7 2
Condaché.....	8 14	2 17	7 14
St-Cirq, halte.....	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.....	8 33	2 33	7 28
Calvignac, halte.....	8 41	2 41	7 35
Cajarc.....	8 55	2 55	7 47
Montbrun, halte.....	9 6	3 6	7 57
Toirac.....	9 16	3 16	8 6
Lamadelle.....	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC, A.....	9 41	3 41	8 30

De Capdenac à Cahors

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAPDENAC, D.....	7 35	11 9	5 19
Lamadelle.....	7 46	11 21	5 31
Toirac.....	7 56	11 33	5 45
Montbrun, halte.....	8 4	11 42	5 52
Cajarc.....	8 14	11 55	6 4
Calvignac, halte.....	8 24	12 6	6 13
St-Martin-Lab.....	8 33	12 14	6 24
St-Cirq, halte.....	8 40	12 23	6 35
Saint-Géry.....	8 46	12 30	6 40
Vers.....	9 »	12 45	7 »
Arcambal.....	9 5	12 51	7 6
Capessut, halte.....	9 13	1 1	7 18
CAHORS.....	9 25	1 11	7 36

ORFÈVRE CHRISTOFLE COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris 56, Rue de Bondy  
 LA MARQUE DE FABRIQUE ENVOI FRANCO DU CATALOGUE  
 Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils Bd Gambetta, 26,



FABRIQUE DE MONTRES GARANTIES  
 H. SARDA, 33, Quai Veil-Picard, BESANCON (Doubs).  
 Catalogues gratuits : 1<sup>er</sup> de Pendules, Réveils, Cartels, Garnitures de Cheminées, etc.  
 2<sup>e</sup> de Bijouterie : Alliances, Bagues, Broches, Dorures, Bracelets, etc., or, argent, doublé or.

7<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE

COMMISSION DES ORDINAIRES

Adjudication

Le lundi 11 Novembre 1901 à 2 heures de l'après-midi la Commission des Ordinaires du 7<sup>e</sup> de ligne procédera à la Caserne Bessières sous soumission cachetée à l'adjudication de la viande fraîche nécessaire aux ordinaires de la troupe pendant le 1<sup>er</sup> semestre 1902.

Les personnes qui désireront soumissionner, adresseront leur demande accompagnée d'un extrait récent de leur casier judiciaire au Président de la Commission des Ordinaires avant le 5 Novembre, terme de rigueur.

OCCUPATION CHEZ SOI

indépendante, agréable, sérieuse, facile à dames, belles et messieurs, voulant utiliser leurs loisirs Rapport 60 à 100 fr. par mois suiv. production. Ecrire Entreprise Nouvelle Au Sacré Cœur, 113, rue Caujaciourt, Paris.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delatre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord) recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et molon, piano et violoncelle

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Bibliographie

Vient de paraître :

LE GUIDE DES MÈRES ET DES NOURRICES

Par le Docteur RENARD Ancien médecin inspecteur des enfants

Cet important ouvrage est une véritable encyclopédie de tout ce qui a rapport à la première enfance :

Dans la 1<sup>re</sup> partie, l'auteur donne à la future maman les conseils à suivre pour avoir une heureuse grossesse. Il prend ensuite l'enfant à sa naissance et le suit pendant tout son élevage, qu'il soit élevé au sein par sa mère ou une nourrice ou qu'il prenne le biberon.

La 2<sup>e</sup> partie est consacrée au sevrage et à la dentition.

Le 3<sup>e</sup> traite de l'hygiène de l'enfant, des bains, du coucher, du sommeil, du réveil, des sorties, de la marche.

Dans la 4<sup>e</sup> partie, l'auteur s'occupe des principales affections qui peuvent sévir sur l'enfant en bas âge : affection de l'appareil digestif, diarrhée, entérite, bronchite, coqueluche, fluxion de poitrine, convulsion, méningite.

Un chapitre spécial traite des fièvres éruptives : rougeole, varicelle, scarlatine, fièvre typhoïde.

Cet ouvrage donne le traitement à suivre, dans les croûtes de lait, la jaunisse, les brûlures, la hernie, etc. Il termine par un tableau pour la dentition et les pesées de l'enfant.

En consultant ce faible résumé de la table des matières de cet ouvrage, on voit que rien n'a été négligé pour en faire un guide qui sera journellement consulté par les mamans auxquelles il rendra de grands services.

Envoi franco contre un mandat poste de deux francs adressé au Bureau du journal.

LE JOURNAL DU LOT EST EN